



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal statuera, sur les **demandes de dérogations mineures** qui suivent, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2023 à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 59 rue des Bouleaux : La demande est à l'effet de régulariser la situation d'une remise dont la marge de recul se trouve à 0,57 mètre de la ligne latérale du lot, laquelle fut construite il y a plus de 20 ans, et qui fut déplacée à cet emplacement, allant à l'encontre de la marge latérale de 1 mètre, tel que stipulé à la grille de zonage UI-01 et à l'article 136, item 18, du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 en vigueur.
2. 247 rue des Érables : Une demande de permis de construction pour l'ajout d'un vestibule de 6 pieds X 12 pieds, d'environ 12 pieds de hauteur, tel que la maison côté est. La distance entre l'agrandissement (vestibule) et le garage serait d'environ 5 pieds, allant à l'encontre de la marge de recul de 3 mètres entre le bâtiment principal et le garage non attenant tel que stipulé à la grille de zonage UL-01, du règlement no RU-902-01-2015 en vigueur. La motivation du propriétaire est pour pallier au manque d'espace en entrant dans la maison et par mesure de sécurité, car la descente au sous-sol se trouve directement à gauche de la porte d'entrée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 15 mai 2023.

Louise Poulin  
Secrétaire par intérim